Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL74_2025_CG-BF

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 74/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

*****

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers absents : 33
Nombre de votants : 60

******

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Jean-Yves CHAPELET), Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Olivier JOUVE, Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Raymond MASSE, Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL74_2025_CG-BF

OBJET : Compte de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes

Considérant que notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public, pour le budget principal et les budgets annexes,

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos,

Vu que le conseil communautaire entend, débat, et arrête le compte de gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Vu le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable, et que celui-ci a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures réalisées sur 2024 pour les budgets suivants :

Budget principal

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 4 202 451,09 €
- Résultat d'investissement : + 1 313 636,23 €
- Résultat définitif 2024 : + 5 516 087,32 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de 5 516 087,32 € au 31 décembre 2024 (7 435 257,83 € en 2023).

Budget Transport

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 1 746 692,07 €
- Résultat d'investissement : + 254 852,50 €
- Résultat définitif 2024 : + 2 001 544,57 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de +2 001 544,57 € au 31 décembre 2024 (-220 522,72 € en 2023).

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif *peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL74_2025_CG-BF

Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : - 5 036,73 €
- Résultat d'investissement : - 586 472,61€
- Résultat définitif 2024 : - 591 509,34 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 591 509,34 € au 31 décembre 2024 (-507 641,39 € en 2023).

Budget GEMAPI

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 144 293,26 €
- Résultat d'investissement : + 83 015,77 €
- Résultat définitif 2024 : + 227 309,03 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de 227 309,03 € au 31 décembre 2024 (301 101,39 € en 2023).

Budget annexe ZA de Bernon

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 67 367,00 €
- Résultat d'investissement : - 721 731,65 €
- Résultat définitif 2024 : - 654 364,65 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 654 364,65 € au 31 décembre 2024 (- 629 817,75 € en 2023).

Budget annexe ZA Espérant – René DUMONT

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : - 53 729,28 €
- Résultat d'investissement : - 1 016 091,18 €
- Résultat définitif 2024 : - 1 069 820,46 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de -1 069 820,46 € au 31 décembre 2024 (-1 072 819,45 € en 2023).

Budget annexe ZA de Sarcin

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL74_2025_CG-BF

- Résultat de fonctionnement : + 0,80 €
- Résultat d'investissement : - 373 901,55 €
- Résultat définitif 2024 : - 373 900,75 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de -373 900,75 € au 31 décembre 2024 (-432 344,10 € en 2023).

Budget annexe DSP de l'eau

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 1 958 098,64 €
- Résultat d'investissement : - 2 363 818,71 €
- Résultat définitif 2024 : - 405 720,07 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 405 720,07 € au 31 décembre 2024 (589 161,27 € en 2023).

Budget annexe DSP de l'assainissement.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 6 832 323,83 €
- Résultat d'investissement : - 5 997 140,96 €
- Résultat définitif 2024 : + 835 182,87 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de + 835 182,87 € au 31 décembre 2024 (4 746 135,60 € en 2023).

Budget Gestion des Baux

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 237 977,92 €
- Résultat d'investissement : - 251 540,03 €
- Résultat définitif 2024 : - 13 562,11 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de - 13 562,11 € au 31 décembre 2024 (- 448 029,09 € en 2023).

Budget Redevance incitative

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 39 712,85 €
- Résultat d'investissement : + 296 808,07 €
- Résultat définitif 2024 : + 336 520,92 €

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 04/08/2025
ID : 030-200034692-20250630-DEL74_2025_CG-BF

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice, atteint la somme de +336 520,92 € au 31 décembre 2024.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens Généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- D'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Comptable Public pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024,

- De décider d'admettre les opérations de la gestion 2024 pour les sommes fixées par lesdits comptes et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025

Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien

Signé électroniquement par :
Jean-Christian REY
Date de signature : 01/08/2025
Qualité : Président de
l'Agglomération du Gard Rhodanien

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr